Image not found or type unknown

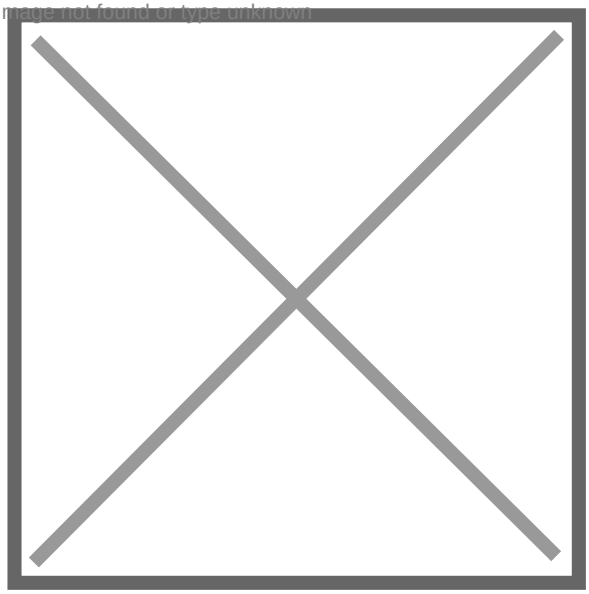

Non payement du loyer par un colocataire

Par **tia**, le **01/02/2008** à **20:59**

bjr ;
je me suis mise en colocation l'an dernier mon colocataire avait convenu que je lui paye ma parti de loyer directement par virement banquaire tous les mois chose que j'ai faite et lui a la suite devait faire un cheque global du loyer au cabinet.
seulement voila le cabinet m'as appelé il y a deux semaines pour me prevenir que le loyer etait en retard de deux mois alors que mon colocataire lui a encaisse mes deux virements (decembre janvier) depuis mon appel pour lui expliquer le probleme il a disparu il a di au cabinet qu'il allait payer avant vendredi dernier mais il ne l'as pas fait puis il leurs a dit qu'il avait envoyer les deux loyer et sa dedite pour le lundi suivant on est vendredi 1 fevrier il ne l'as toujours pas fait.
il ne repond plus a mes appels il ne rentre plus le cabinet me reclame les deux loyer de retard j'ai posé ma dédite dès le debut du probleme donc je suis tenu a cet appart pour trois mois encore donc si il ne paye pas sa me fera cinq loyer plus un qui est sur son compte.
la police me propose de porter plainte pour abus de confiance
mùais moi je voudrais m'en sortir au plus vite et je voulais egalement savoir si j'avais le droit de revendre du materiel electromenagé qui est dans l'appartemernt et qui lui appartient affin de rembourser les deux mois de loyer et mettre le reste de l'argent sous sequestre affin de regler les autres moitiers de loyer qui seront a regler lors de mes mois de dedite au cas ou il les payerait pas.
merci de me repondre au plus vite car le cabinet nous a actuellement mis en demeure et je ne sais plus quoi faire
tia

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés